

PRÉSIDENTE DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL

Le Président,

Direction de la Communication

Hôtel du Département
2 rue Paul-Louis Courier
CS 11200
24019 Périgueux Cedex

COMMUNIQUÉ À L'ATTENTION DES RÉDACTIONS	
Date :15/04/2022	Objet : Remise des prix Villes et villages fleuris

Villes et villages fleuris : 10 ans de mission pour accompagner le fleurissement de la Dordogne

Le Conseil départemental de la Dordogne a fait de l'excellence environnementale l'un des piliers sur lesquels il s'appuie pour développer sa politique. Cela se traduit de diverses manières : protection de la biodiversité, opération Rivières propres en Dordogne, Plan climat-énergie, promotion de l'économie circulaire, charte de l'arbre, charte Zéro pesticide, mise en place du fauchage raisonné sur les routes départementales ou encore la promotion du label national « Villes et villages fleuris » VVF, reconnu à travers les « fleurs » visibles sous les panneaux d'entrée de bourg.

Fort de son expertise en matière de protection et de promotion de l'environnement, le Département de la Dordogne a souhaité accompagner les communes de Dordogne qui le voulaient en lançant, il y a 10 ans, la mission « Villes et villages fleuris ».

Confiée au Pôle paysage et espaces verts, celle-ci propose trois niveaux d'accompagnement axés sur l'audit, et la délivrance de conseils et pistes en matière d'aménagements paysagers et de gestion des espaces verts. Cette mission permet aux communes de se préparer à l'obtention du label VVF. Et, au-delà, d'améliorer la qualité de vie des Périgourdins et l'attractivité du territoire à travers un environnement toujours mieux préservé.

10 ans après avoir été lancée, la mission VVF est un succès puisque pour cette édition 2022, 125 communes se sont engagées et 50 communes sont labellisées. En outre, la Dordogne est aujourd'hui reconnue « Département Fleuri » (label renouvelé pour cinq ans) pour l'exemplarité notamment de son accompagnement des communes pour l'obtention du label VVF. L'an dernier, le Pôle Paysage & Espaces Verts du Conseil départemental a réalisé 206 prestations auprès des communes.

Le Conseil départemental encourage l'implication des communes qui s'engagent dans des démarches écoresponsables à travers l'obtention du label VVF en récompensant chaque année les initiatives remarquables à travers une cérémonie au cours de laquelle il remet des prix aux

côtés de ses partenaires : Agence technique départementale, Conseil d'Architecture d'urbanisme et d'environnement, Comité départemental du tourisme, filière paysage, etc.

L'édition 2022 des prix « Villes et villages fleuris – fleurir le Périgord, déjà 10 ans ! » remet deux types de récompenses :

- les plus beaux sentiers autour des villes et villages fleuris (2^e et 3^e éditions) mis en valeur sous formes de guides de randonnées,
- les initiatives remarquables.

Cette année, 13 communes ont été sélectionnées pour la qualité d'une démarche remarquable sur leur territoire et sont récompensées vendredi 15 avril. Il s'agit de :

- **Terrasson-Lavilledieu** (3 fleurs), pour son concept de « ville-jardin » ;
- **Périgueux** (4 fleurs) pour ses serres municipales ;
- **Saint-Pierre-de-Frugie** (3 fleurs) pour sa démarche environnementale ;
- **Saint-Cyr-les-Champagnes** (2 fleurs) pour son verger communal créé autour de variétés anciennes de fruitiers ;
- **Condat-sur-Vézère** pour ses jardins partagés ;
- **Brantôme** (2 fleurs) pour la qualité de ses aménagements paysagers et sa collaboration avec l'association de réinsertion Alaije ;
- **Saint-Aulaye-Puymangou** (2 fleurs) pour sa dynamique de territoire ;
- **Saint-Sauveur-de-Bergerac** (1 fleur) pour la participation citoyenne ;
- **Daglan** (3 fleurs) pour la valorisation territoriale en lien avec l'identité communale ;
- **Eglise-Neuve-de-Vergt** (1 fleur) pour son action en faveur du développement territorial au service de la qualité de vie en collaboration avec les habitants ;
- **Siorac-de-Ribérac** (2 fleurs) pour la dynamique citoyenne et l'accueil des touristes ;
- **Saint-Privat-en-Périgord** (1 fleur) pour la gestion de l'eau pluviale ;
- **Monpazier** (2 fleurs) pour la mise en place de l'éco-pâturage sur les espaces communaux.

De nouvelles communes labellisées VVF

En Dordogne, 50 communes sont labellisées « Villes et villages fleuris » : 26 communes 1 fleur, 16 communes 2 fleurs, 7 communes 3 fleurs et une commune 4 fleurs.

L'an dernier, le jury régional VVF a attribué 8 nouvelles fleurs en Dordogne. Quatre nouvelles communes ont été labellisées 1 fleur : Eglise-Neuve-de-Vergt, Nadaillac, Saint-Privat-en-Périgord et Port Sainte-Foy.

Trois communes ont obtenu une deuxième fleur : Cadouin, Saint-Michel-de-Montaigne et Saint-Sauveur, tandis que Daglan a décroché sa troisième fleur.

Cette année, outre les 10 ans d'animation « Villes et Villages Fleuris » menés par le Pôle Paysage & Espaces Verts du Conseil départemental, la commune de Terrasson-Lavilledieu va tenter de décrocher une quatrième fleur. De son côté, la ville de Périgueux fêtera ses 20 années au plus haut niveau de labellisation « Villes et Villages Fleuris » (4 fleurs).